

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

GAL CAUSSES CEVENNES

Vous trouverez dans ce document les critères de sélection appliqués aux projets éligibles à la stratégie LEADER *Des racines pour demain, Des ressources pour un développement durable* du GAL CAUSSES CEVENNES. Attention, une pondération spécifique de ces critères est appliquée pour chaque fiche-action, pour en savoir plus, contactez l'équipe LEADER.

Principe	Critère	Objectif	Questions à se poser
Contribution du projet à la stratégie LEADER du territoire	1) ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	La finalité de notre stratégie est bien de maintenir le territoire vivant et viable . Il s'agit donc de ne pas perdre de population (accueil et maintien), d'avoir des activités, des services et tout ce qu'il faut pour bien y vivre.	<i>Le projet est-il créateur de richesse économique ? Permet-il le maintien ou la création d'emplois ? Agit-il sur la qualité de vie ? Offre t'il de nouveaux services ? Améliore-t-il l'offre culturelle ou sportive du territoire ? renforce-t-il l'image du territoire à l'extérieur ? Permet- il d'attirer et d'accueillir de nouveaux arrivants ?</i>
	2) TRANSVERSALITE THEMATIQUE	Le projet touche à plusieurs thématiques de la stratégie (économie, ressources locales, tourisme, services aux populations, etc.)	<i>Le projet agit-il sur plusieurs thématiques de notre stratégie ? Par exemple : un projet d'équipement qui permet l'utilisation de ressources locales ; un projet a priori touristique qui permet aussi de toucher la population locale, etc.</i>
	3) INTEGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	La dimension environnementale est très forte et transversale à la stratégie : tous les projets doivent atteindre une démarche responsable , digne du territoire.	<i>Le projet intègre t'il la protection de l'environnement dans les domaines suivants ? Energies ;déchets ;biodiversité/paysages ; qualité de l'eau, de l'air. Le projet est-il centré sur l'environnement et l'évolution des pratiques ?</i>
	4) PERENNITE DU PROJET DANS LE TEMPS	LEADER va aider à l'expérimentation, au lancement, à la réussite du projet. L'objectif étant que le projet perdure/devienne autonome et pérenne , ou a minima ait des retombées durable sur le territoire. La subvention européenne est un « coup de pouce » pour une suite.	<i>Quelles perspectives pour le projet après la période de financement LEADER ?</i>

ASSOCIATION TERRITORIALE CAUSSES CEVENNES

www.at-causses-cevennes.fr

☎ 04.66.45.26.38 ✉ leader@at-causses-cevennes.fr 📍 Rue Sipple Sert 48400 FLORAC

	5) ALLONGEMENT DE LA SAISON ¹	Développer et allonger la saison pour renforcer cette activité économique, et ses répercussions sur les autres secteurs d'activités	Sur combien de saisons le projet agit-il? (Printemps/été/automne/hiver)
Cohérence Territoire & LEADER	6) INNOVATION	L'innovation est un principe fondamental LEADER . Elle peut être, sociale, organisationnelle ou thématique. LEADER soutien des projets innovants sortant des sentiers battus.	En quoi ce projet est-il innovant sur notre territoire ?
	7) CAPITALISATION / TRANSFERABILITE	Le projet doit intégrer sa transférabilité à d'autre territoires, a minima prévoir une communication, un rendu et un retour d'expérience, accessible et disponible.	le projet prévoit-il une synthèse méthodologique pour que l'opération puisse être capitalisable et transférable sur le territoire ou ailleurs ?
	8) DYNAMIQUES EXISTANTES	Le projet s'inscrit sur un territoire riche, avec de nombreuses dynamiques existantes (réseaux, politiques, programmes, etc.). Il est nécessaire d'articuler et de faire le lien avec ce qui existe déjà sur le territoire.	Le projet est-il construit en cohérence avec les acteurs locaux et dynamiques existantes ?
	9) PARTENARIATS	Le projet prévoit d'associer des acteurs divers et/ou a engagé une recherche de partenaires potentiels	Combien de partenaires (et non pas des adhérents) sont impliqués dans la construction et /ou la mise en œuvre du projet ?

¹ Seulement pour les projets de la **Fiche-Action n°3 Tourisme Durable**